



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

URSSAF

Question orale n° 1525

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les problèmes rencontrés par l'URSSAF de Paris-région parisienne à l'occasion de sa déconcentration. Comme cela était prévisible, la multiplicité des sites, aujourd'hui en location, occasionne un surcoût important pour le budget de la sécurité sociale. La situation de cette URSSAF est inquiétante car, selon les instructions de l'ACOSS, elle devrait fonctionner durant le premier semestre 2006 avec un budget initial équivalent à la moitié du budget initial 2005, déjà insuffisant. En outre, alors que le manque d'effectif est estimé par les organisations syndicales à 250 postes, aucune embauche ne serait possible sans l'accord de la tutelle et les départs en retraite ne seraient plus remplacés. La nouvelle convention d'objectifs de gestion, quant à elle, prévoit une mutualisation des moyens des URSSAF, leur segmentation et la suppression de 670 postes dont le quart pour la seule URSSAF de Paris RP. Pourtant le redressement des comptes de la sécurité sociale passe par la pérennité et l'amélioration de ses recettes. La lutte contre le travail clandestin doit aussi être une préoccupation centrale, mais elle requiert, pour être efficace, des moyens humains. Il lui demande en conséquence quelles mesures sont envisagées pour garantir les effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions du cœur de métier de l'organisme, à savoir les services de comptes, de contentieux et de contrôle.

Texte de la réponse

CONSEQUENCES DE LA DECONCENTRATION DE L'URSSAF DE PARIS-REGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour exposer sa question, n° 1525.

M. Jean-Pierre Brard. Je suis persuadé, monsieur le président, que cette question va vous intéresser, vous qui jouissez d'un statut spécial dans votre région...

Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, j'ai reçu récemment à Montreuil une délégation de salariés qui m'ont exposé leurs vives préoccupations devant les problèmes rencontrés par l'URSSAF de Paris-Région parisienne à l'occasion de sa déconcentration.

Comme cela était prévisible, la multiplicité des sites, aujourd'hui en location, engendre un surcoût important pour le budget de la sécurité sociale. La situation de l'URSSAF est inquiétante, car selon les instructions de l'ACOSS, elle devrait fonctionner durant le premier semestre 2006 avec un budget initial équivalent à la moitié de celui de 2005, qui était déjà insuffisant.

En outre, alors que le manque d'effectifs est estimé par les organisations syndicales à 250 postes, aucune embauche ne serait possible sans l'accord de la tutelle, et les départs en retraite ne seraient plus remplacés. La nouvelle convention d'objectifs de gestion, quant à elle, prévoit une mutualisation des moyens des URSSAF, leur segmentation et - tenez-vous bien, monsieur le ministre - la suppression de 670 postes, dont le quart pour la seule URSSAF de Paris-Région parisienne. Pourtant, le redressement des comptes de la sécurité sociale passe par la pérennité et l'amélioration de ses recettes. La lutte contre le travail clandestin et l'ensemble des fraudes doit aussi être une préoccupation centrale mais elle requiert, pour être efficace, des moyens humains.

Je m'interroge à ce sujet : le Gouvernement ne fait rien contre l'implantation de la mafia russe dans le Sud-Est de la France ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Je comprends, chers collègues de l'opposition, pourquoi vous acquiescez !

Mme Arlette Franco. Mais non !

M. Jean-Pierre Brard. En revanche, dans les manifestations contre le CPE, vous laissez des jeunes se faire massacrer par des voyous ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

La police n'intervient pas ! Elle ne fait rien !

M. Philippe-Armand Martin. Vos propos sont scandaleux !

M. Gabriel Biancheri. Pyromane !

M. Jean-Pierre Brard. En n'augmentant pas les moyens accordés aux salariés pour combattre la fraude à l'URSSAF, vous dispensez de fait de leur devoir des patrons qui sont déjà en délicatesse avec l'administration quant au paiement de leurs cotisations.

Dans ce contexte, l'inquiétude des salariés est grande. Ils veulent savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour garantir les effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions essentielles de l'organisme, les services de comptes, de contentieux et de contrôle, qui permettent d'assurer les ressources de la sécurité sociale.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur Brard, vous m'interrogez sur les moyens accordés à l'URSSAF de Paris à l'occasion de sa déconcentration.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez bien compris !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Il me semblait bien, en effet, que c'était tout le sens de votre question !

La fixation de ces moyens relève de la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale pour la période 2006-2009, qui est actuellement en cours de finalisation. Elle déterminera, pour l'ensemble des unions régionales, et dans une perspective pluriannuelle, leurs moyens, mais aussi les objectifs de qualité de service et de gestion qu'elles devront atteindre.

Une fois la convention signée, l'agence centrale répartira les moyens alloués entre les différentes URSSAF, dont celle de Paris, dans le cadre des contrats pluriannuels de gestion.

Afin de permettre dans de bonnes conditions l'achèvement des discussions qui donneront naissance à cette convention, l'ensemble des organismes locaux, dont l'URSSAF de Paris, fonctionne avec un budget provisoire pendant les premiers mois de cette année. Le montant retenu pour ce budget correspond à 50 % du budget annuel de 2005 et permet aux organismes de fonctionner normalement dans l'attente de l'attribution prochaine de leur budget définitif.

En ce qui concerne plus particulièrement l'URSSAF de Paris, je tiens à vous assurer que les discussions entre l'État et l'ACOSS prennent en compte, dès à présent, l'impact de la déconcentration, s'agissant notamment du poids des charges locatives. L'amélioration du taux de recouvrement a en effet déjà montré la pertinence de cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, au cours de la période 2002-2005, l'URSSAF de Paris a bénéficié d'importants recrutements grâce à la mise en place d'un plan de départs anticipés à la retraite. En outre, un des axes forts de la convention 2006-2009 sera le redéploiement des personnels vers les fonctions en relation directe avec les affiliés. Il s'ensuivra une meilleure qualité de service mais aussi un développement des contrôles.

À ce titre, plusieurs centaines de postes seront créées dans les quatre prochaines années, au niveau de la branche du recouvrement des cotisations de sécurité sociale, sur les fonctions de contrôle, qui seront ainsi renforcées. Ce renforcement traduit, pour les organismes de recouvrement, la priorité que nous donnons à la lutte contre la fraude. Nous voulons à la fois assurer une concurrence juste et égale entre les professionnels et renforcer le financement de nos régimes de protection sociale.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, si dans un prochain gouvernement - si tant est qu'il y en ait encore un de droite - il y avait un ministère des farces et attrapes, vous auriez quelque chance d'en être membre !

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. C'est un peu limite !

M. Philippe-Armand Martin. De la part d'un guignol !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Goulard, c'est à votre collègue que je m'adresse !

Monsieur Bas, vous savez bien que la convention d'objectifs et de gestion n'est pas discutée avec les salariés : elle est négociée entre l'ACOSS et les URSSAF. Et les agents du service public, qui ont le sens de l'intérêt général - personne ne le conteste, ni vous non plus, d'ailleurs -, n'ont pas, eux, leur mot à dire quant aux modalités à mettre en oeuvre.

Vous nous avez confirmé qu'il n'a été attribué que 50 % du budget de 2005, qui était déjà insuffisant. Mais cela vous convient ! Vous prétendez même que les organismes auront les moyens de fonctionner normalement, alors que ce n'est pas vrai ! D'ailleurs, il y a quelques semaines, s'est produite, à l'URSSAF d'Ile-de-France, la grève la plus suivie depuis longtemps - 70 % de taux de participation -, parce que vous mettez en cause la viabilité de l'organisme.

La déconcentration n'est pas, en soi, une mauvaise chose, dans la mesure où elle rapproche le service public des bénéficiaires, mais il ne faut pas que cela soit un prétexte pour tordre le cou aux institutions.

Vous nous dites que vous allez développer les contrôles. Expliquez-moi donc, alors, pourquoi il y a de plus en plus de dossiers classés sans suite !

En réalité, la lutte contre la fraude n'est qu'un discours destiné à endormir la vigilance. Vous n'avez pas la volonté politique, pas plus dans ce cas que dans les autres que j'ai cités.

S'agissant de l'URSSAF, vous êtes cohérents : après avoir fait voter la loi sur la sécurité sociale, vous n'avez nullement l'intention d'en boucher le trou, car votre ambition est de livrer les assurés sociaux aux assurances privées, et non pas de faire de la peine à ceux qui fraudent, et ils sont nombreux dans les grandes entreprises pour lesquelles vous avez les yeux de Chimène !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1525

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3190

Réponse publiée le : 29 mars 2006, page 2233

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mars 2006